

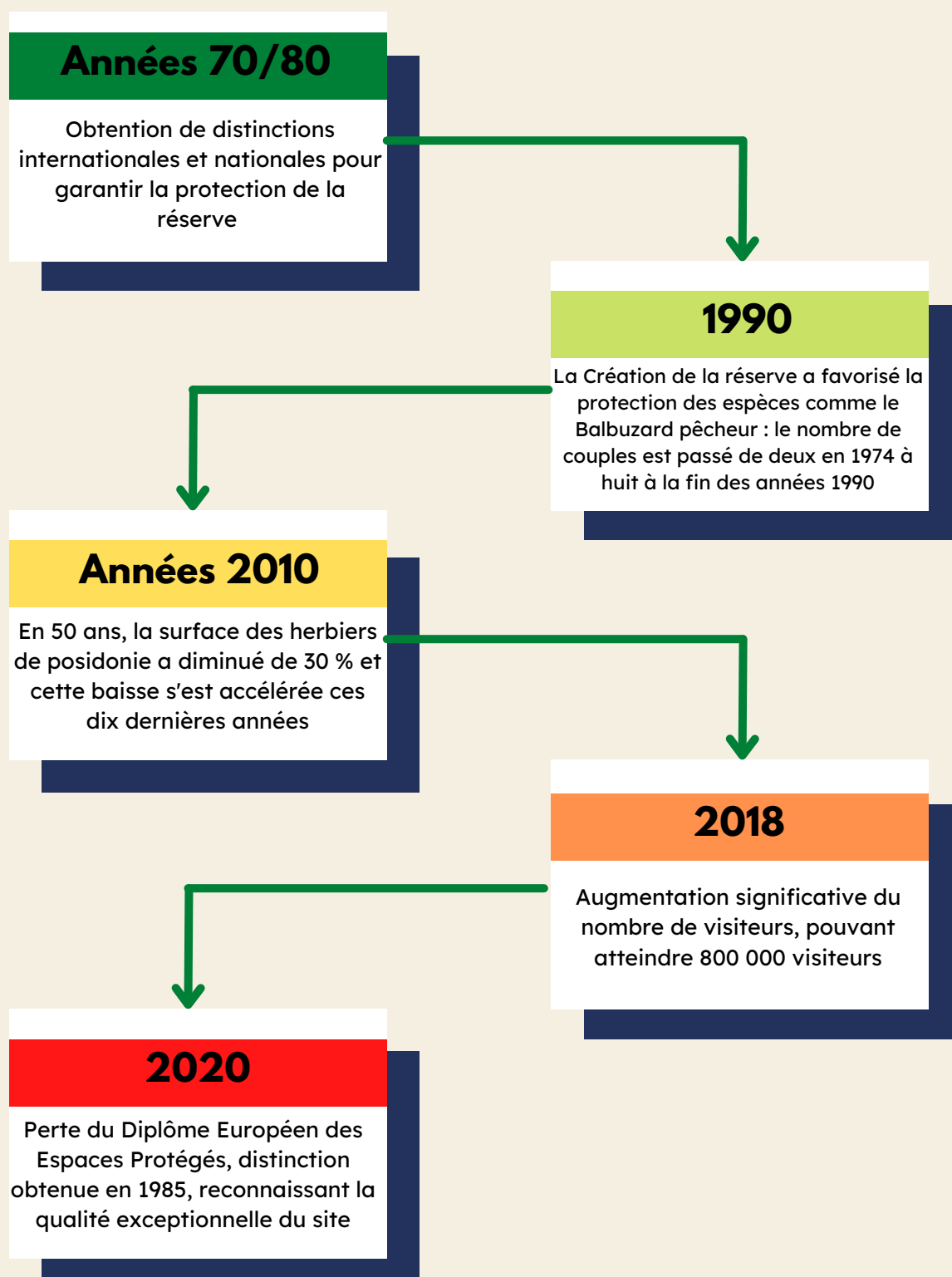
# Rapport sur la Réserve de Scandola

A destination du parti politique FEMU a Corsica

## CLINIQUE JURIDIQUE DE L'ENVIRONNEMENT

Bonneau Manon  
Fabre Claire  
Frangiamone Léa  
Loire Arthur  
Roux Rosanna  
Soillet Léa

RÉALISÉ SOUS LA DIRECTION DE :  
Truilhé Eve





(Photo : Pascal Pochard-Casabianca / AFP)

## CONTEXTE

En raison d'une dégradation significative de l'écosystème de la Réserve de Scandola, de nouvelles mesures doivent être prises pour protéger ce joyau et pour pallier à l'insuffisance de la réglementation actuelle.

D'une part, il s'agit de se concentrer sur la répartition actuelle des compétences entre l'Etat et la collectivité de Corse mais également sur l'évolution de celles-ci en cas de modification du statut constitutionnel.

D'autre part, seront présentées des propositions de solutions permettant une meilleure protection de la Réserve ainsi que de sa biodiversité, tout en garantissant le maintien d'un tourisme durable et attractif

## LE SAVIEZ-VOUS ?

La réserve naturelle de Scandola a été le premier site de France dédié à la préservation du patrimoine naturel à la fois terrestre et marin.

## À SAVOIR

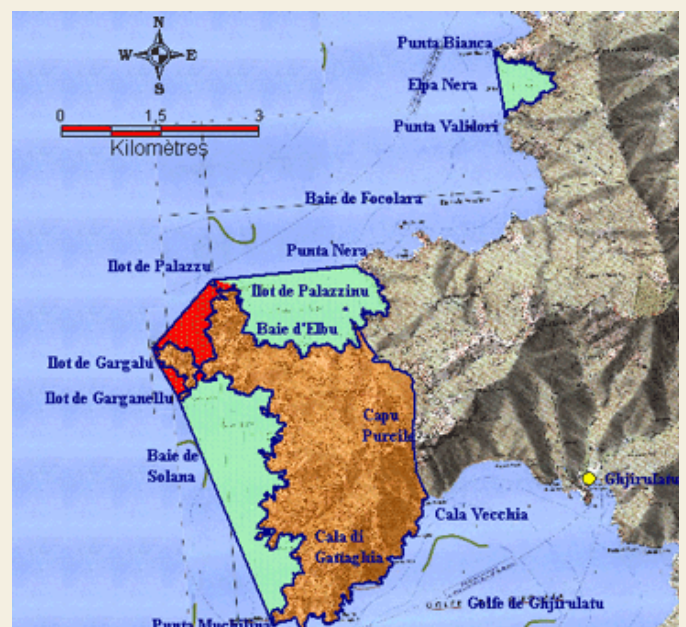
La réserve de Scandola compte un total de 119 espèces protégées toutes catégories confondues.

## PERTE DU LABEL EUROPÉEN

A Retenir , le label n'a pas été renouvelé pour deux raisons principales :

- D'une part, la pression touristique a été considérée comme trop forte, menaçant ainsi l'écosystème de la Réserve.
- D'autre part, les rapports annuels n'ont pas été transmis au Conseil de l'Europe.

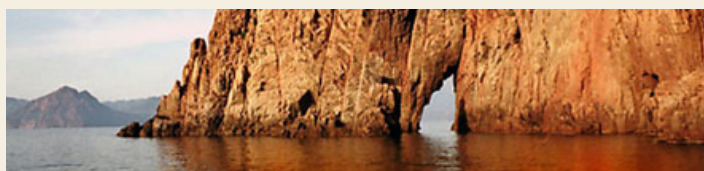
In fine, la perte du Diplôme européen des espaces protégés n'est pas définitive. Le comité a répété clairement qu'il est nécessaire de se conformer aux conditions et recommandations figurant dans le rapport de 2010, puis réitérées dans le rapport de 2018, présenté en 2019 dont la principale, consiste en un élargissement conséquent de la partie marine du site.



## SOLUTIONS À METTRE EN PLACE :

Afin de préserver la réserve les mesures qui peuvent être adoptées sont :

- La modification des zones de mouillages pour une meilleure préservation des herbiers de posidonie
- Une meilleure information du public cible
- La mise en place d'un meilleur contrôle
- Une augmentation de moyens humains et technologiques
- La mise en place d'un renouvellement annuel des zones de quiétudes autour des nids de balbuzards de la naissance à l'envol des nouveaux nés
- Une extension de la réserve
- La création d'une nouvelle réserve



[https://www.routard.com/photos/corse/1812-reserve\\_de\\_scandola.htm?fbclid=IwAR0xbD1YXbSWe6E4Z5qnZdc8RXPXAR\\_IGT6gxor5txQwTAEQWvWSVnfsS38](https://www.routard.com/photos/corse/1812-reserve_de_scandola.htm?fbclid=IwAR0xbD1YXbSWe6E4Z5qnZdc8RXPXAR_IGT6gxor5txQwTAEQWvWSVnfsS38)

## LACUNES :

L'intensification des visites de la réserve a mené à des nombreuses dérives impactant directement et fortement la biodiversité.

Certaines lacunes apparaissent pour autant plus significativement que d'autres :

- Tout d'abord la massification du tourisme a mené à un engorgement des zones de mouillage emportant de multiples dégradations notamment du fait de l'ancrage sur les fonds (en l'absence de solutions alternatives).
- Ensuite, le non-respect des limitations de vitesse par une grande partie des touristes ainsi que des professionnels entraîne de nombreuses détériorations de par les pollutions diverses émises par les embarcations. Enfin, les mesures en place se voient le plus souvent transgressées par les visiteurs du fait d'une méconnaissance des règles mais aussi de l'absence suffisamment de contrôles.

## SOLUTIONS JURIDIQUES :

Concernant les solutions juridiques, diverses actions sont envisageables :

- Il est possible de mobiliser des régimes attenants à des zones de protection spéciale comme les zones Natura 2000 via les contrats qui en découlent. En effet, ce sont des outils permettant de renforcer et de rendre plus contraignantes les mesures applicables aux bateliers par exemple. L'idée est donc d'avoir un meilleur usage des contrats existants.
- Une autre possibilité pour garantir la protection de la Réserve réside également dans la cession de nouvelles zones de la Réserve au Conservatoire du Littoral. Ce dernier est un établissement public administratif de l'Etat qui a pour mission de revaloriser et « renaturaliser » les territoires.
- De plus, la réglementation prévue dans le décret de création pourrait être complétée par des arrêtés du préfet de département (Haute-Corse) et du préfet de la collectivité territoriale de Corse.

D'autres solutions juridiques supposent quant à elles une adaptation du droit existant.

- Effectivement, il est possible de réviser le décret de création de la Réserve pour permettre de rendre plus contraignante la réglementation sans passer par la voie d'arrêtés préfectoraux ou de la contractualisation Natura 2000.
- Enfin, l'extension de la Réserve par révision du décret de création ou création d'une nouvelle réserve naturelle de Corse adjacente, peut également permettre l'adaptation du cadre actuel.